

MAIRIE DE SAUSSEY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 9

Par suite d'une convocation en date du 9 avril 2026, les membres composant le conseil municipal de Saussey se sont réunis, à la mairie le 16 avril 2026 à vingt heures trente, sous la présidence de Madame Cécile GUÉRIN, Maire.

Sont présents : Cécile GUÉRIN, Rémi DE SAINT JORES, Evelyne LEPERCHOIS, Pascal POUILLAIN, Bruno ROBIN, Anthony MASSELIN, Noémie BRÉGEAULT, Nicolas RENÉ, Caroline LECONTE, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent ayant donné procuration : -

Absentes excusées : Ludivine HUBERT à partir de 21H45), Clémence LESAULNIER.

Absent :

La présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Caroline LECONTE est désignée pour remplir cette fonction.

Ordre du Jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation et signature du compte-rendu de la dernière séance,
- Vote du budget principal 2026,
- Vote du budget annexe assainissement 2026,
- Vote des taux d'imposition pour l'année 2026,
- Fongibilité des crédits,
- Vote des subventions aux associations,
- Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : proposition de membres titulaires et suppléants,
- Composition de la commission de contrôle des listes électorales : désignation et proposition de membres titulaires et suppléants,
- Dossier d'urbanisme,
- Compte-rendu des réunions,
- Questions diverses.

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé.

DELIBERATION N°2026-019 : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2026.

Madame le Maire propose le budget principal pour l'année 2026 qui se présente ainsi

Section de fonctionnement :

Dépenses : 454 293.61 €

Recettes : 454 293.61€

Section d'investissement :

Dépenses : 93 004.92 €

Recettes : 93 004.92 €

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Vu le budget,

MAIRIE DE SAUSSEY

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, VOTE le budget principal pour l'année 2026 proposé par Mme le Maire qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 454 293.61 € et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme 93 004.92 €.

Départ de Mme Ludivine HUBERT.

DELIBERATION N°2026-020 : VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2026.

Madame le Maire propose le budget annexe assainissement pour l'année 2026 qui se présente ainsi

Section d'exploitation :

Dépenses : 54 122.85 €

Recettes : 54 122.85 €

Section d'investissement :

Dépenses : 27 948.47 €

Recettes : 27 948.47 €

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Vu le budget,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, VOTE le budget annexe assainissement pour l'année 2026 proposé par Madame le Maire qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation à la somme de 54 122.85 € et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme 27 948.47 €.

DELIBERATION N°2026-021 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2026,
- de voter les taux d'imposition suivants pour l'année 2026 :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.78 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 19.26 %
 - Taxe d'habitation : 13.46 %

Le produit fiscal attendu est de 111 955 €

DELIBERATION N°2026-022 : Délibération sur l'application de la fongibilité des crédits.

Madame le Maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°2022/34 du conseil municipal en date du 07/07/2022 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 et que cette norme comptable s'appliquera au budget communal.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales : dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, le Conseil Municipal est

MAIRIE DE SAUSSEY

informé de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser Mme le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

- Opter pour le mécanisme de la fongibilité des crédits pour le budget principal comme pour le budget annexe assainissement,

- Donner tous pouvoirs à Mme le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Mme le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

- Opte pour le mécanisme de la fongibilité des crédits pour le budget principal comme pour le budget annexe assainissement,

- Donne tous pouvoirs à Mme le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-023 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser les subventions suivantes pour 2026 :

- FRANCE ALZHEIMER	50.00 €
- ASSOCIATION AIDE DEFICIENTS VISUELS DE LA MANCHE	50.00 €
- CROIX ROUGE - COUTANCES	50.00 €
- LIGUE CONTRE CANCER DE LA MANCHE	50.00 €
- AMICALE DES POMPIERS - COUTANCES	50.00 €
- DONNEURS DE SANG COUTANCES	50.00 €
- APEI - AGNEAUX	50.00 €
- BANQUE ALIMENTAIRE DE LA MANCHE	50.00 €
- CLUB DETENTE LOISIRS - SAUSSEY	50.00 €
- GYM VOLONTAIRE - SAUSSEY	100.00 €
- TENNIS CLUB - SAUSSEY	400.00 €
(100 € au titre de la subvention annuelle + 300 € au titre de l'organisation des 40 ans du Club)	
- CLUB DU 3EME AGE - SAUSSEY	250.00 €

Montant total des subventions attribuées pour l'année 2026 : 1200 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026.

DELIBERATION N°2026-024 : Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs.

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune pour la durée du mandat du Conseil Municipal. Cette commission est composée :

- du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

MAIRIE DE SAUSSEY

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables proposée par délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de proposer la liste suivante des commissaires pour siéger au sein de la CCID :

MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>
ROBIN	Bruno
LEPERCHOIS	Evelyne
POULLAIN	Pascal
DE SAINT-JORES	Rémi
LEGRAVEREND	Thierry
BREGEAULT	Noémie
LESAULNIER	Clémence
d'ANTERROCHES	Philippe
LEHERICEY	Serge
THUILLET	Jean-Claude
LEDOUX	Didier (Nicoprs)
SAMSON	Eric (Saint Denis le Vêtu)
LEMAIRE	Eric
GARDIN	Michel
VEAUX	Denys
OSOUF	Philippe
PACILLY	Philippe
PRODHOMME	Marie-Agnès
ROBIN	Mathieu
RENE	Nicolas
BARBIER	Sandrine
DELEPINE	Yves
LESAULNIER	Thierry (Saint Denis le Vêtu)
LECONTE	François (Saint Denis le Vêtu)

**DELIBERATION N°2026-025 : COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES
PROPOSITION DE DELEGUES.**

MAIRIE DE SAUSSEY

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner les membres de la commission de contrôle des listes électorales suite au renouvellement général du conseil municipal. Conformément à l'article R. 7 du code électoral, les membres de la commission de contrôle des listes électorales sont désignés par arrêté préfectoral pour une durée de 6 ans. La commission est composée de 3 membres titulaires :

- un membre titulaire du Conseil Municipal (hormis le maire et les adjoints),
- un délégué de l'administration,
- un délégué du tribunal judiciaire,

Il est recommandé de désigner un suppléant pour chaque délégué.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal propose comme délégués de la commission de contrôle des listes électorales, les membres suivants :

Conseiller Municipal					
Qualité	NOM / prénoms (*)	Date et lieu de Naissance	Adresse	Profession	adresse mail
Titulaire	ROBIN Bruno	27/03/1965 à Coutances	9 route des Radins 50200 SAUSSEY	agriculteur	bruno.robin50@yahoo.fr
Suppléant	MASSELIN Anthony	26/11/1982 à Granville	1 route de la France 50200 SAUSSEY	artisan	a.masselin@orange.fr

Délégué de l'Administration					
Qualité	NOM / prénoms (*)	Date et lieu de Naissance	Adresse	Profession	adresse mail
Titulaire	LEGRAVEREND Thierry	23/05/1958 à Coutances	4 chemin du Mont - 50200 SAUSSEY	retraité	legraverend.thierry@free.fr
Suppléant	GIRARD Cécile née MONTAGNE	11/07/1952 à Saint-Croix de St-Lô	2 chemin de la Hervurie - 50200 SAUSSEY	retraîtée	jackygirard@orange.fr

Délégué du Tribunal Judiciaire					
Qualité	NOM / prénoms (*)	Date et lieu de Naissance	Adresse	Profession	adresse mail
Titulaire	PERREE Thérèse née REQUIER	28/03/1945 à Saussey	5 chemin de Montrocq - 50200 SAUSSEY	retraîtée	
Suppléante	PERREE Estelle née GUERIN	05/07/1980 à Coutances	3 rue du Manoir - 50200 SAUSSEY	responsable administrative	estelle.mame@gmail.com

Dossiers d'urbanisme.

Aucun dossier n'a été reçu.

Comptes-rendus réunions.

MAIRIE DE SAUSSEY

Mme le Maire fait le compte-rendu du dernier conseil communautaire.


Questions diverses

Défibrillateur : Une armoire pour l'extérieur sera achetée et un contrat de maintenance pour révision annuelle sera souscrit.

Un réfrigérateur sera acheté.

Mme Caroline LECONTE fera partie de la commission « social » et de la commission « communication ».

N° de la délibération	Intitulé	Code Matière	Intitulé Nomenclature ACTES niveau 1	Intitulé Nomenclature ACTES niveau 2
2026-019	Vote du budget principal 2026	7.1	Finances locales	Décisions budgétaires
2026-020	Vote du budget annexe assainissement 2026	7.1	Finances locales	Décisions budgétaires
2026-021	Vote des taux d'imposition pour l'année 2026	7.2	Finances locales	Fiscalité
2026-022	Délibération sur l'application de la fongibilité des crédits	7.1	Finances locales	Décisions budgétaires
2026-023	Vote des subventions aux associations pour l'année 2026	7.5	Finances locales	Subventions
2026-024	Composition de la commission communale des impôts directs (CCID)	5.3	Institutions et vie politique	Désignation de représentants
2026-025	Commission de contrôle des listes électorales - proposition de délégués	5.3	Institutions et vie politique	Désignation de représentants

La Présidente de séance	Cécile GUERIN	
La Secrétaire de Séance	Caroline LECONTE	